

Durée d'une thèse en droit ?

Par **Anthilys**, le **13/09/2007** à **23:00**

Voilà, tout est dans le titre, si quelqu'un pouvait éclairer une petite novice comme moi sur la durée d'une thèse en droit !

Je me pose la question car dans les matières littéraires, même si c'est 3 ans sur le papier, cela arrive facilement à 5, alors qu'en éco par exemple ou en sciences les trois ans sont plutôt respectés.

Qu'en est-il en droit ?

Par **akhela**, le **13/09/2007** à **23:15**

généralement en droit la durée d'une thèse avoisine 5 ans le plus souvent. Mais la durée est variable de 3 ans à 8 ans.

Par **Anthilys**, le **14/09/2007** à **14:30**

Merci pour cette première réponse. J'espère qu'il y en aura d'autres ! twinkl not found or type unknown

La durée est-elle variable selon les spécialités aussi ?

Par **akhela**, le **14/09/2007** à **15:44**

non pas vraiment, elle est surtout variable selon ta source de financement : si tu es entièrement financé par tes parents et/ou une allocation recherche (sachant que la dite alloc est assez limitée) tu peux espérer faire moins de 5 ans, si pour te financer tu deviens chargé de TD là faudra compter au moins 5 ans. Sachant tout de même que c'est ton directeur de thèse qui décide de quand tu es prêt à soutenir.

Par **Anthilys**, le **15/09/2007** à **18:45**

Merci !

Il y a une différence entre être allocataire et assurer des séances de TD ? Parce qu'en lettres, les deux vont ensemble : un allocataire donne des heures de TD... Ce sont les boursiers qui n'en donnent pas (mais ils sont payés moins cher).

Est-ce là ce que tu voulais dire ou y a-t-il une réelle différence ?

Par **Gab2**, le **15/09/2007** à **21:21**

Alors, en droit (du moins à Montpellier), il y a trois statuts possibles:

-L'allocataire de recherche et d'enseignement (c'est généralement décerné au Major d'un Master recherche): Dans ce cas, c'est la Fac qui finance ta thèse. Tu es payé près de 1600 euros par mois pour faire ta thèse et donner des séances de T.D.

L'allocation de recherche te finance pendant 3 ans Max. (du moins me semble t'il).

-L' Assistant temporaire d'enseignement et de recherche (dit A.T.E.R): C'est une personne qui est généralement en dernière année de thèse et à qui on va confier un certain nombre de T.D. ça te permet de te faire un salaire sympa.

-Le Doctorant (tout simple): Il n'a pas de statut privilégié. Il fait sa thèse comme tout le monde. Simplement, on lui confie deux ou trois T.D histoire de boucler les fins de mois.

Par **soussi**, le **22/11/2019** à **20:29**

Je dirais 5 ans en moyenne, 3 ans tu peux oublier, y en a même après 10 ans de thèse ils ont encore du mal à finir, en éco et en science ce n'est pas le même contexte, en plus ces derniers sont souvent financés, alors qu'en droit c'est très difficile de trouver un financement, après tout dépend de l'université ou t'es inscrit, de ton directeur de thèse, et surtout de l'effort que tu peux fournir, une thèse c'est très épuisant.

Par **marianne76**, le **26/11/2019** à **15:07**

Bonjour

[quote]

Je dirais 5 ans en moyenne, 3 ans tu peux oublier, y en a même après 10 ans de thèse ils ont encore du mal à finir,

[/quote]

Il conviendrait tout de même de se référer au texte et plus précisément à l'arrêté du 25 mai 2016

L'article 14 de cet arrêté est très clair , il dispose que : "

La préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans."

Donc au delà de 6 ans ce n'est plus possible et passé trois ans la réinscription en thèse n'est pas automatique sur ce point tout le monde n'est pas logé à la même enseigne , certaines universités étant plus souples que d'autres

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/11/2019** à **09:28**

Bonjour

Je rejoins entièrement Marianne !